

Avis public

CONSULTATION PUBLIQUE - RÈGLEMENT 368 RÈGLEMENT D'EMPRUNT

LA POPULATION DE TADOUSSAC EST CORDIALEMENT INVITÉE À UNE CONSULTATION PUBLIQUE QUI SE TIENDRA LE LUNDI 04 FÉVRIER 2019 À 19H15 AU CENTRE DES LOISIRS DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC, AU 286, RUE DE LA FALAISE.

Cette consultation portera sur le règlement 368 ayant pour objet le règlement d'emprunt de 5 530 714\$ pour la réalisation du projet d'aménagement DESTINATION TADOUSSAC.

Réorganisation du cœur du village (Pionnier/Bord-de-l'Eau)
Intervention sur section promenade
Intervention sur le quai

LE RÈGLEMENT 368 EST SUSCEPTIBLE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE.
Une copie du règlement peut être consultée au bureau de la municipalité situé au 162, rue des Jésuites, Tadoussac, durant les heures de bureau.

Donné à Tadoussac, ce 25^e jour de janvier 2019

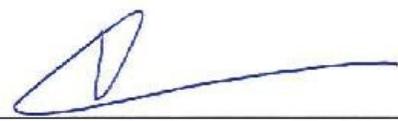


Marie-Claude Guérin
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à St-Siméon certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 13h00 et 16h00, le 25 janvier 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25 janvier 2019



Marie-Claude Guérin, directrice générale

